

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Tchibo Nettoyant pour système de lait

UFI: PP4J-D0G7-E200-C16R

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: düring ag
 Rue: Brunnenwiesenstrasse 14
 Lieu: CH-8108 Dällikon
 Téléphone: +41 44 847 27 47
 e-mail: info@dueringag.ch

Téléfax: +41 44 844 38 90

Fournisseur

Société: düring trade gmbh
 Rue: Bösendorferstrasse 7
 Lieu: A-1010 Wien

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1; H314
 Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 2 de 11

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
79-33-4	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque			< 25 %
	201-196-2	607-743-00-5		
	Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1; H314 H318 EUH071			
112-27-6	Triéthylenglykol			< 5 %
	203-953-2			
26183-52-8	Decan-1-ol, ethoxylated			< 5 %
	500-046-6			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
79-33-4	201-196-2	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	< 25 %
	par inhalation: CL50 = 7,94 mg/l (poussières ou brouillards); dermatique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3730 mg/kg		
112-27-6	203-953-2	Triéthylenglykol	< 5 %
	par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg		
26183-52-8	500-046-6	Decan-1-ol, ethoxylated	< 5 %
	par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 3 de 11

rincer. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Demander une aide médicale en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Jet d'eau pulvérisée, Mousse
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Évacuer la zone.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 4 de 11

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas utiliser en projection/pulvérisation. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Indications complémentaires: Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. www.durgol.com

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée + 5°C - +30°C

Protéger contre: Gel, forte chaleur.

Respecter la date de péremption > 5 (J)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 5 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
79-33-4	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque		
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	592 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	296 mg/m ³
112-27-6	Triéthylenglykol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	50 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	25 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	20 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
79-33-4	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque	
Eau douce	1,3 mg/l	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l	
112-27-6	Triéthylenglykol	
Eau douce	10 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	1 mg/kg	
Sédiment d'eau douce	46 mg/kg	
Sédiment marin	46 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l	
Sol	3,32 mg/kg	

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Protection oculaire: non indispensable.

Éviter le contact direct des yeux avec le produit, ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

Protection des mains

Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.

Veiller à éviter un contact direct avec la peau.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Veiller à éviter un contact direct avec la peau.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 6 de 11

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:		env. 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		env. 100 °C DIN 38404 C4
Inflammabilité		
solide/liquide:		non applicable
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		< 1 DIN 19268
Viscosité cinématique:		4,51 mm ² /s calculé.
Hydrosolubilité:		complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		110 hPa calculé.
(à 20 °C)		
Densité (à 20 °C):		env. 1,06 g/cm ³ ISO 2811 -3
Densité de vapeur relative:		non déterminé
Caractéristiques des particules:		non applicable

9.2. Autres informations
Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique: 4,8 mPa·s DIN 53221
(à 25 °C)

Réserve acide [g NaOH/100 g produit] env. 6,05

Taux de corrosion (mm aluminium/année) 0,17 mm/a (55°C)

Taux de corrosion (mm acier/année) 2,20 mm/a (55°C)

Valeur de COV < 0,1 % calculé.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: Comburant, Déchets basiques.

Réagit avec les : Formation de: Dioxyde de carbone (CO₂).

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 7 de 11

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Gel, forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

 Chrome
 Argent
 Matières plastiques (POM)

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Temperature > 200°C: Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
79-33-4	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque				
	orale	DL50 mg/kg	3730	Rat	IUCLID
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Lapin	IUCLID
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	7,94 mg/l	Rat	IUCLID
112-27-6	Triéthylenglykol				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	IUCLID
26183-52-8	Decan-1-ol, ethoxylated				
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Producteur

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Inhalation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 8 de 11

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
79-33-4	acide L-(+)-lactique; acide (2S)-2-hydroxypropanoïque					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 320 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2800 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 130 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		IUCLID
112-27-6	Triethylenglykol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10000 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

diminution du COD 98 % OCDE 302B (14d), 81 % th.CO2 OECD 302 B (28d)

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Risque d'effet nocif pour les écosystèmes aquatiques lié à la variation du pH.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code d'élimination des déchets - Produit

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 9 de 11

Code d'élimination des déchets - Résidus

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Agent de nettoyage Matériel recommandé: Eau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 10 de 11

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

- CLP: Classification, labelling and Packaging
- REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
- GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
- UN: United Nations
- CAS: Chemical Abstracts Service
- DNEL: Derived No Effect Level
- DMEL: Derived Minimal Effect Level
- PNEC: Predicted No Effect Concentration
- ATE: Acute toxicity estimate
- LC50: Lethal concentration, 50%
- LD50: Lethal dose, 50%
- LL50: Lethal loading, 50%
- EL50: Effect loading, 50%
- EC50: Effective Concentration 50%
- ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
- NOEC: No Observed Effect Concentration
- BCF: Bio-concentration factor
- PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
- vPvB: very persistent, very bioaccumulative
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
- RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
- ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Tchibo Nettoyant pour système de lait

Date de révision: 17.08.2022

Page 11 de 11

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)